



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	23

Séance du 25 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-cinq à dix-huit vingt cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

Mme Sylviane FONDS ; Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA M. Richard PROMENEUR ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. AJAS Patrick ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL- ALBON par Mme Anny GENIPA
Mme Patricia VINGADASSALON par Mme Manuela PETRO-METONY

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL Mme Annick ABELA ;

Date de la convocation**18 octobre 2023****Date d'affichage de la délibération**

Adoptée par 22 voix 1 contre (Madame Nicole RAMASSAMT)

DELIBERATION N°2023/10/109

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022/04/ 12 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Aux termes de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de 10 000 habitants et plus créent une commission consultative des services publics locaux présidée par le Maire et composée de membres du conseil municipal, désignés dans le respect de la représentation proportionnelle, et de représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Cette commission a vocation à donner son avis sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public, et gérés en régie dotée de l'autonomie financière.

Par délibération n°2022/04/12 le conseil municipal de la commune a procédé à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour la mandature au cours.



Cependant en raison de la liquidation de l'association AJLA représenté par Monsieur Ronald ROCOLAT, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation de membre pour remplacer les personnes susmentionnées.

Il est proposé de nommer à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Madame Micheline DARTRON, représentant Association ESF
 - Monsieur Jean Louis SAINSILY issue du membre Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le conseil Municipal,

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De désigner les membres de la commission consultative des services publics locaux suivants :

- Madame Micheline DARTRON, représentant Association ESF
 - Monsieur Jean Louis SAINSILY issue du membre Commission Consultative des Services Publics Locaux

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 22 voix 1 contre (Madame Nicole RAMASSAMT).

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE